

Réglementation LCB-FT : Nouveaux dispositifs et dernières sanctions

Focus sur les sanctions de l'ACPR

Matinale AEFR du 18 janvier 2022



Sommaire

1. Rôle de la commission des sanctions
2. Sanctions de l'ACPR
3. Griefs les plus fréquents
4. Comment améliorer l'efficacité du dispositif ?
5. Perspectives

Rôle de la Commission des sanctions

Procédure disciplinaire

- La Commission des sanctions de l'ACPR a pour mission de sanctionner les manquements aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements soumis au contrôle de l'ACPR.

- Une procédure disciplinaire peut être lancée dans les 3 cas suivants :



Conclusions suite à un contrôle sur place



Conclusions suite à un contrôle sur pièces



Sur demande de la BCE

- Déroulement de la procédure disciplinaire :



PHASE PREALABLE



AUDIENCE



DELIBERATION ET
DECISION

Rôle de la Commission des sanctions

Sanctions encourues



Avertissement



Blâme



Interdiction d'effectuer certaines opérations pour une durée maximale de 10 ans



Démission d'offices de dirigeants



Retrait partiel ou total d'agrément ou d'autorisation



Radiation de la liste des personnes agréées



SANCTIONS PECUNIAIRES

Sanctions de l'ACPR

Panorama des contrôles

- Chiffres clés 2020 des contrôles ACPR :

25
CONTRÔLES
SUR PLACE 26%

6
PROCÉDURES
DISCIPLINAIRES 25%

4
MISES EN
DEMEURE 50%

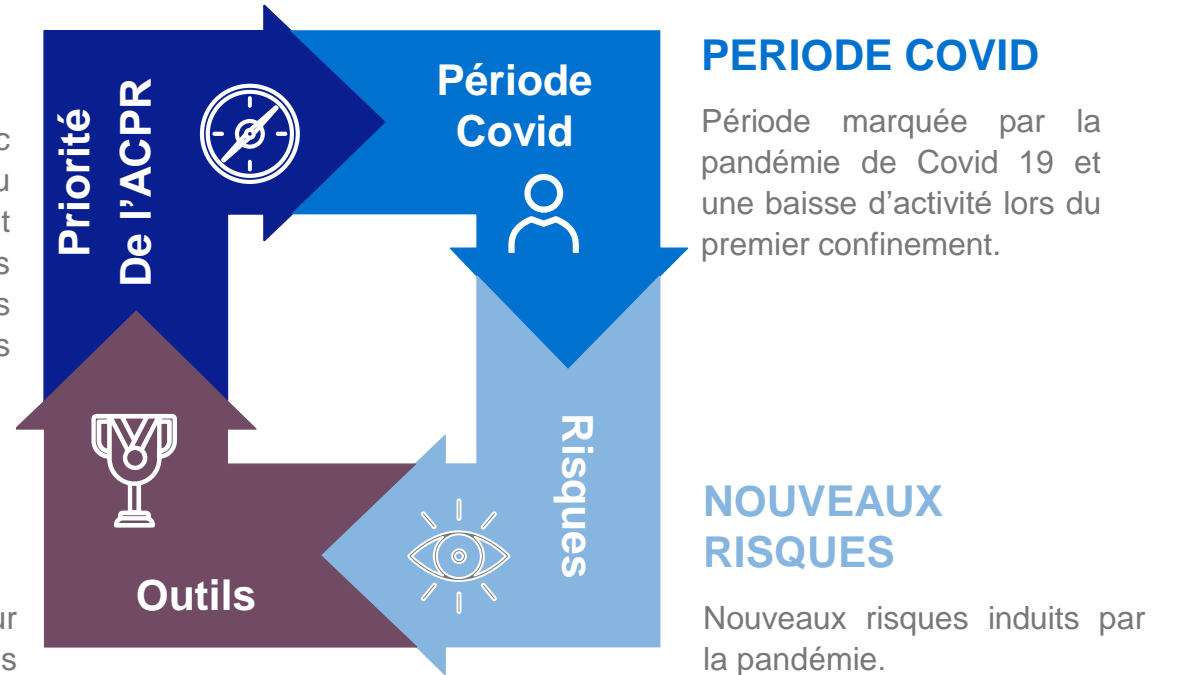
- Éléments marquants :

PRIORITE

Priorité de l'ACPR avec notamment la définition du nouveau cadre européen et le traitement des clientèles à risques dans les dispositifs des établissements.

NOUVEAUX OUTILS

Intégration d'outils basés sur l'intelligence artificielle dans les contrôles.



Sanctions de l'ACPR

Panorama de l'activité de la Commission des sanctions

- Sanctions prononcées 2021


9
SANCTIONS



8
BLAMES



77%
BANQUES



17%

7
M€

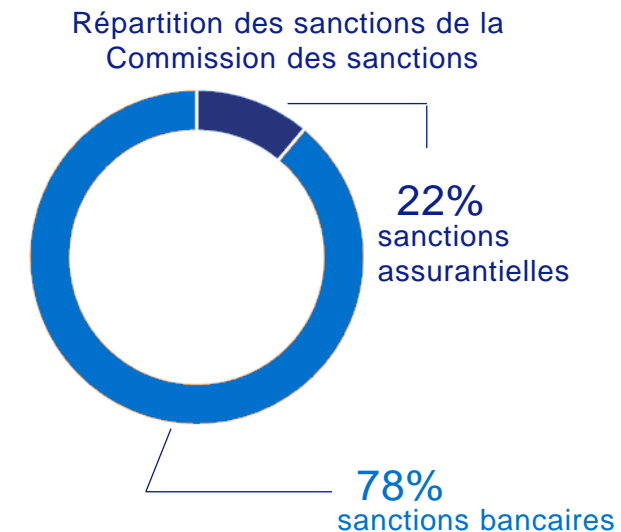


30%

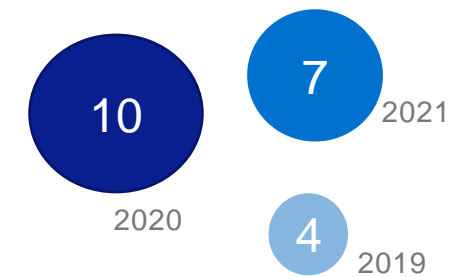
78%
LCB-FT



17%



Montant total des amendes infligées par l'ACPR en M€



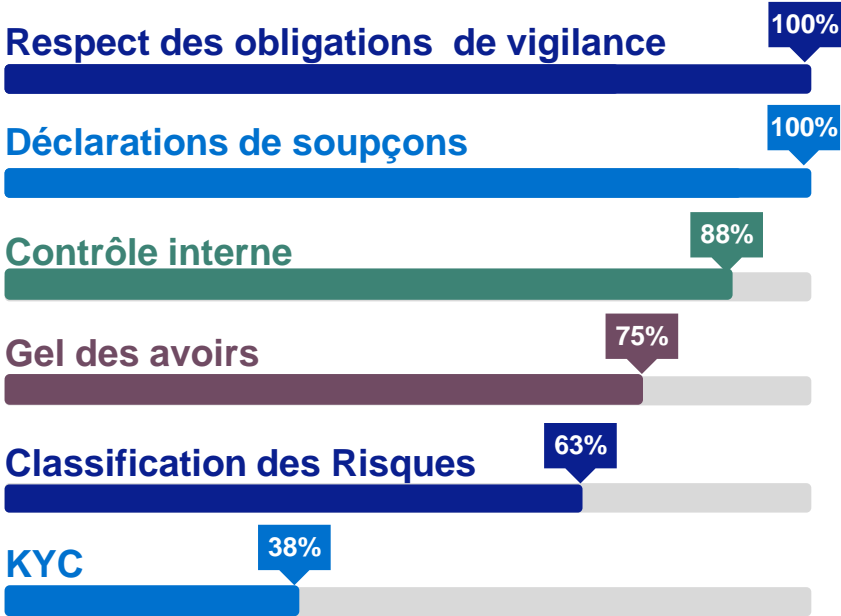
Sanctions de l'ACPR Panorama



Panorama des griefs

L'activité de la Commission des sanctions de l'ACPR en matière de LCB/FT prend une importance croissante dans le paysage de la supervision bancaire. Sur les 11 sanctions prononcées contre des établissements du secteur bancaire de 2020 à 2021, 90% comportaient des griefs liés à la LCB/FT.

De plus, il ressort que 78% des sanctions rendues concernaient exclusivement des irrégularités en matière de LCB/FT.



Griefs les plus fréquents

Respect des obligations de vigilance



TOP 1

AXES D'AMELIORATION

01

Suivi des RA

Manque d'efficacité du dispositif automatisé de suivi des relations d'affaires.

02

Vigilance constante

Les établissements doivent exercer une vigilance constante sur la relation d'affaires en fonction d'une approche par les risques.

03

Défaut d'examen renforcé

Le défaut d'examen renforcé est un motif systématiquement identifié par la Commission des sanctions en 2021.

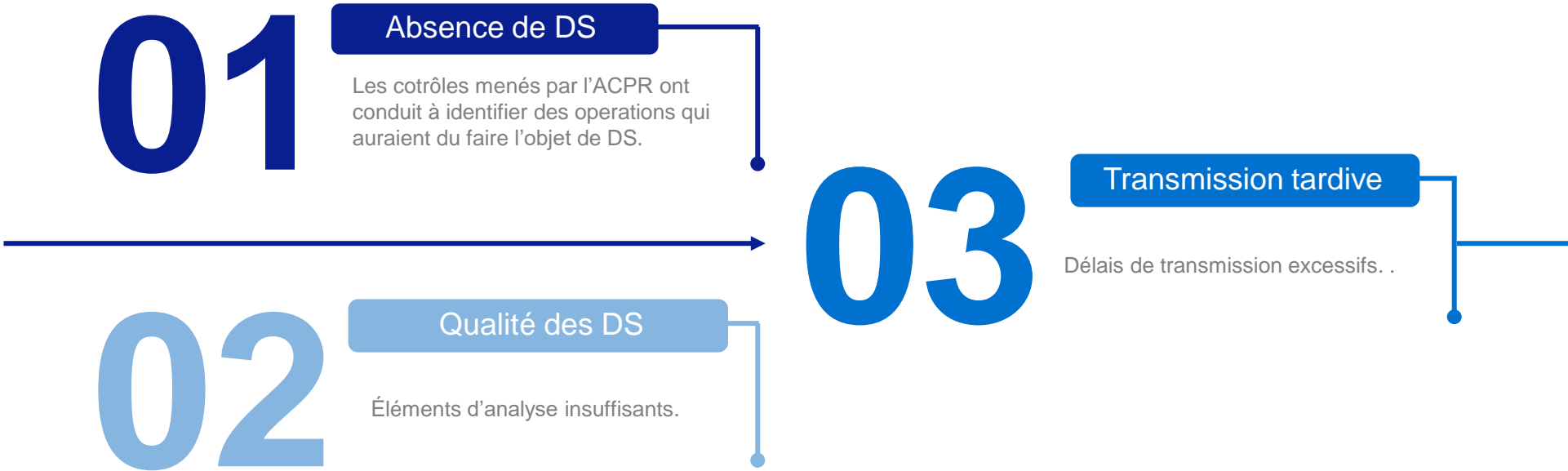
Griefs les plus fréquents

Déclarations de soupçons



TOP 1

AXES D'AMELIORATION



Griefs les plus fréquents

Dispositif de contrôle interne



TOP 2

AXES D'AMELIORATION

01

Contrôle permanent

- Procédures non conformes aux exigences réglementaires.
- Défaut d'alerte de la gouvernance.
- Défaut de surveillance des filiales.
- Plan de contrôle non exhaustif

02

Contrôle périodique

- Défaillance du contrôle périodique.
- Pas de contrôle des fonctions externalisées.

03

Externalisation

- Absence de contrat écrit avec les prestataires intra-groupe.

Griefs les plus fréquents

Dispositif de gels des avoirs



TOP 3

AXES D'AMELIORATION

01

Défaillance du dispositif

- Filtrage non exhaustif
- Filtrage selon une fréquence trop faible

02

Mauvais paramétrage

- Paramétrage en "exact match"

03

Risque d'erreur

- Opérations manuelles pour permettre le filtrage

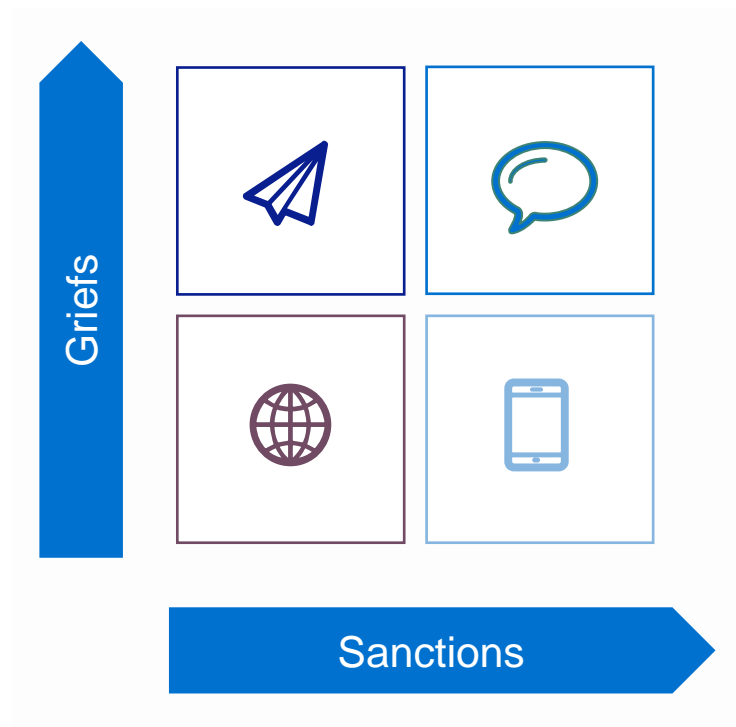
Griefs les plus fréquents

Classifications des risques



TOP 4

AXES D'AMELIORATION



- ✓ **NON PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS**
La classification des risques de l'établissement ne prenait pas en compte les recommandations du GAFI ou de TRACFIN.
- ✓ **NON PRISE EN COMPTE DE TOUTES LES ACTIVITES**
Les axes de la classification des risques n'étaient pas correctement appréhendés.
- ✓ **RISQUE PAYS**
Le risque pays n'était pas correctement appréhendé.
- ✓ **MANQUE DE GRANULARITE**
La classification des risques n'était pas suffisamment discriminante.

Griefs les plus fréquents KYC



TOP 3

AXES D'AMELIORATION

01

Faible connaissance

- Manque d'informations clés dans le dossier client.

02

PPE

- Absence de diligences complémentaires pour les PPE.
- Défaut d'identification.

03

Procédures

- Non respect des exigences réglementaires relatives au KYC dans les procédures.

Comment améliorer l'efficacité du dispositif ?

7 leviers d'amélioration



Gouvernance forte et impliquée

- Définir un dispositif d'alerte de la gouvernance.
- Matérialiser l'implication de la gouvernance dans le dispositif LCB-FT.
- Reporter sur les risques de façon précise.
- Faire œuvre de pédagogie au regard des sanctions publiques.



Corpus procédural

- Doter l'établissement d'un corpus documentaire opérationnel.
- Créer des workflows ou templates directement utilisables par les parties prenantes au dispositif LCB-FT.
- Former les collaborateurs aux outils et au dispositif LCB-FT propres à l'établissement.



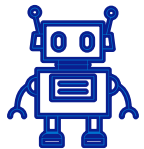
Diligences de connaissance client (KYC)

- Définir de façon précise la distinction entre relations d'affaire et client occasionnel.
- Documenter de façon opérationnelle les pièces requises en fonction de chaque type de client et du niveau de risque du client.
- Porter une attention particulière à la fraude documentaire.
- Définir de façon claire et créer un workflow relatif à l'identification des BE.



Classification des risques et des clients

- Placer la classification des risques au cœur du dispositif LCB-FT.
- Prendre en compte les publications des autorités sur les risques LCB-FT.
- Intégrer des éléments relatifs à des signaux faibles relatifs au FT.
- « Faire vivre » la classification des risques.



Outil de surveillance des opérations

- Interfacer la classification des risques et l'outil de surveillance des opérations.
- S'assurer de la qualité de la donnée client et des opérations.
- S'assurer que l'outil intègre l'exhaustivité des opérations et des activités du client.
- Intégrer l'IA.

Comment améliorer l'efficacité du dispositif ?

7 leviers d'amélioration



Externalisation

- Formaliser la relation contractuelle selon les recommandations de l'EBA et de l'arrêté du 3 novembre 2014.
- Intégrer les diligences externalisées au dispositif de contrôle permanent et périodique.
- Porter une attention particulière aux solutions technologiques développées par un tiers.



Dispositif de contrôle interne

- Intégrer l'exhaustivité du dispositif LCB-FT au plan de contrôle.
- Externaliser certains contrôles si nécessaire.
- S'assurer que le dispositif LCB-FT a été correctement appréhendé dans le risk assesment du contrôle périodique et intégrer au plan d'audit.

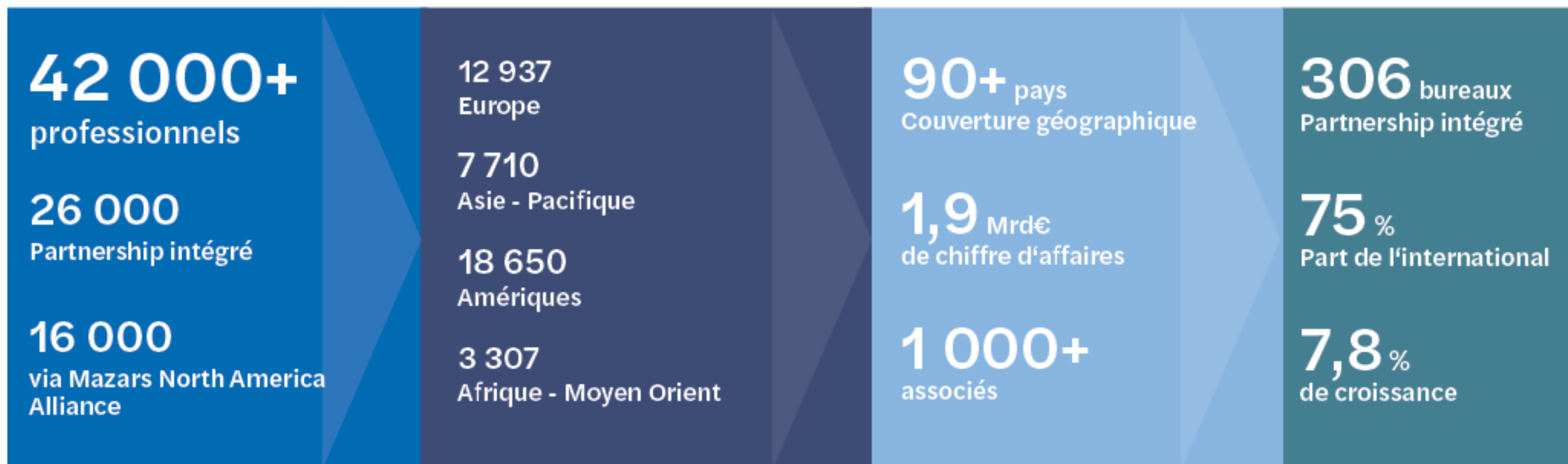
Perspectives



Annexes

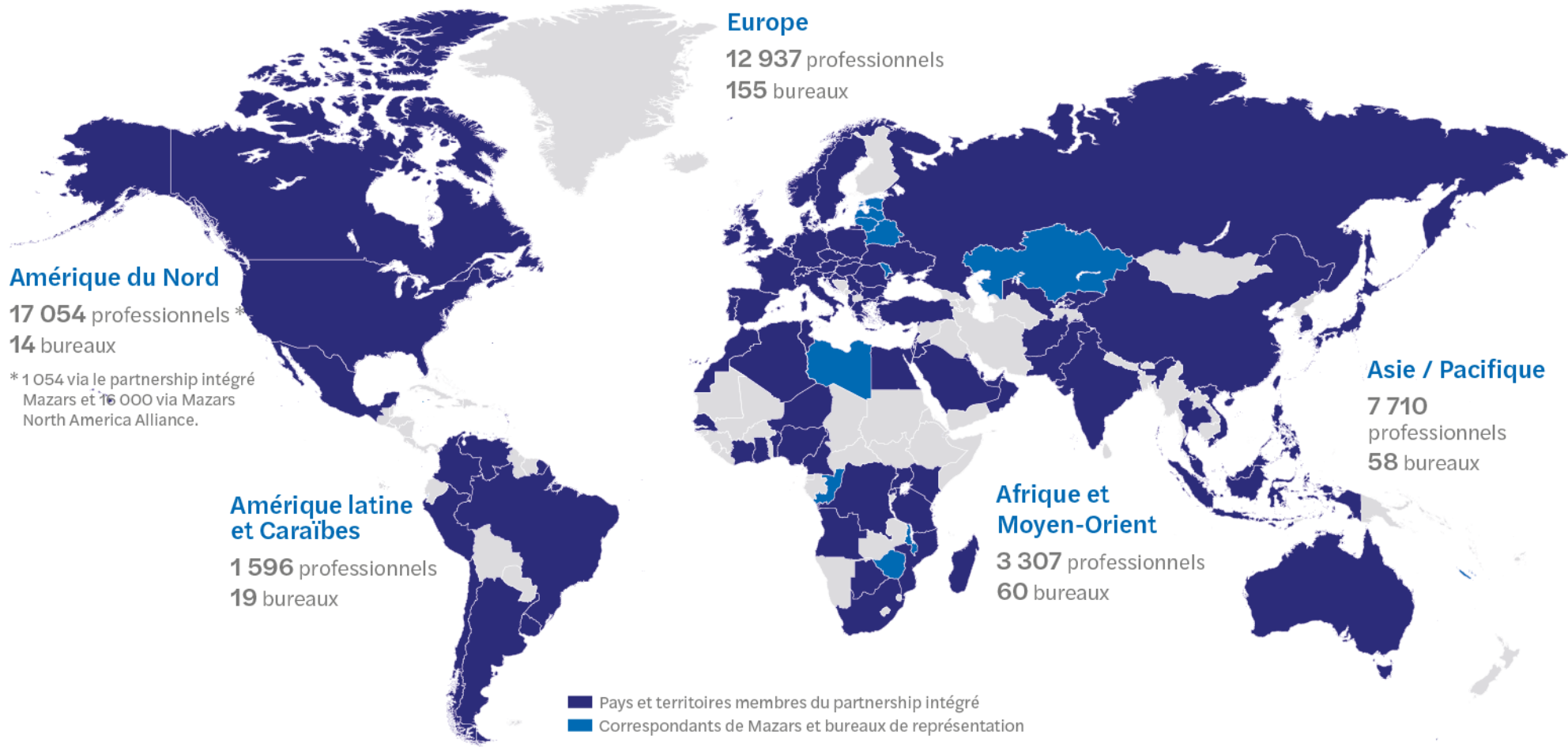
Mazars

Une dynamique internationale



Mazars

Une large couverture internationale



Contact

Mazars

Emilie Legroux

Associée Conformité et Contrôle interne

emilie.legroux@mazars.fr

Tel : 06 67 53 21 34

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 90 pays et territoires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos 40 400 professionnels – 24 400 au sein de notre partnership intégré et 16 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent

www.mazars.fr

© Mazars 2020

Suivez-nous :

LinkedIn:

www.linkedin.com/company/Mazars

Twitter:

www.twitter.com/MazarsenFrance